

# PLEINS FEUX

Service Départemental d'Incendie  
et de Secours  
de la Haute-Saône

## sur le SDIS de la Haute-Saône ...



- 1 - Le mot du président
- 2 - Les pompiers hauts-saônois fiers de leurs 3 champions de France
- 3 - Grippe H1N1 : le Plan de Continuité d'Activité du SDIS 70 est prêt à être activé
- 4 - Y a KIBROS qui brûle...
- 5 - Statistiques opérationnelles 2<sup>e</sup> trimestre 2009
- 6 - L'usine Beck en feu
- 7 - Fresse : un cheval joue au chat et à la souris
- 8 - Il y a de la rage dans l'air !
- 9 - Pleins feux sur le CI de Rioz
- 10 - Contingent incendie : le profil de chaque collectivité a été actualisé
- 11 - Passation de commandement au pays de la cerise
- 12 - Septembre : rentrée des classes et rentrée des JSP
- 13 - Mouvements de personnel et avancements de grade
- 14 - Jojo nous a quittés
- 15 - La 101<sup>e</sup> édition du congrès sous le soleil graylois
- 16 - Championnat de France de hand sapeur-pompier, les Hauts-Saônois bronzés !
- 17- Sport

### SDIS 70

176 rue Saint-Martin  
70001 VESOUL CEDEX

Téléphone : 03-84-96-76-00  
Télécopie : 03-84-96-76-18  
Courriel : sdis70@sdis70.fr

Service communication  
Responsable éditorial : Sylvie GHETTINI

Photographies :  
Sylvie GHETTINI, Marc LOUKACHINE,  
Eric MOREL

N° 32 - 3<sup>e</sup> trimestre 2009  
Impression Conseil Général  
de la Haute-Saône  
1 450 exemplaires

### 1 - Le mot du président

Le sport constitue une part essentielle de l'entraînement professionnel comme de la vie quotidienne des sapeurs-pompiers. L'esprit sportif est porteur de valeurs propres à une philosophie faite de respect, de ténacité et de persévérance, des valeurs chères aux sapeurs-pompiers. Beaucoup d'entre eux participent aux épreuves départementales et les plus fiers se sont illustrés, cette année encore, lors des manifestations nationales.



Je tiens particulièrement à féliciter Thomas Huguet, Roselyne Pereira et Elise Rousseau, tous trois sapeurs-pompiers volontaires, pour leur titre de champion de France obtenu à Vannes en juin dernier. J'adresse également mes félicitations à l'équipe départementale de handball qui a décroché le bronze lors du 1<sup>er</sup> championnat de handball sapeur-pompier organisé – est-il utile de le préciser ? – par la Haute-Saône.

La rentrée du SDIS a été sportive. Je souhaite que le reste de l'année le demeure et que ceux qui ne connaissent pas encore les vertus salvatrices et fédératrices du sport les découvrent au travers des séances d'entraînement de leur centre et des épreuves départementales.

**Michel FEDERSPIEL, président du SDIS**

### 2 - Les pompiers hauts-saônois fiers de leurs 3 champions de France

11 pompiers participaient – aux côtés de 1 000 athlètes venus de toute la France – à Vannes, le 27 juin dernier, à la finale nationale du parcours sportif et des épreuves athlétiques des sapeurs-pompiers.

On peut être particulièrement fier de Romain Huguet, sapeur-pompier volontaire au centre de Vesoul, qui, avec 11 secondes 44, est devenu champion de France junior du 100 mètres, Elise Rousseau, sapeur-pompier volontaire au centre de Fougerolles, qui a obtenu le titre de championne de France junior en saut en hauteur avec une barre à 1 mètre 39, et de Roselyne Pereira, sapeur-pompier volontaire au centre de Vesoul, qui a décroché l'or à la corde dans la catégorie vétéran en 7 secondes 35.

Que ces magnifiques performances ne nous fassent pas oublier les autres participants qui n'ont pas démerité : Mathias Badier (6<sup>e</sup> à la corde, catégorie cadet), Justine Gaidot (9<sup>e</sup> à la vitesse, catégorie junior), Aline Groperrin (4<sup>e</sup> à la vitesse, catégorie senior), Susan Havret (4<sup>e</sup> au poids, catégorie minime), Laura Laval (23<sup>e</sup> au PSSP, catégorie minime), Patrick Lemeu (5<sup>e</sup> à la corde, catégorie vétéran), Jean-Luc Petiet (10<sup>e</sup> à la vitesse, catégorie vétéran), Stéphane Viey (6<sup>e</sup> au poids, catégorie senior).

Un grand bravo à nos pompiers sportifs que l'on retrouvera sans doute au prochain championnat de France le 26 juin 2010 au Touquet. Et si vous faisiez également partie du voyage ?



Romain Huguet



Elise Rousseau



Roselyne Pereira

### 3 - Grippe H1N1 : le Plan de Continuité d'Activité du SDIS 70 est prêt à être activé

Menace de pandémie grippale oblige, le SDIS 70 - comme l'ensemble des services d'Etat, des collectivités territoriales et fournisseurs de services vitaux (alimentation, énergie, transports, banques, santé...) - a dû intégrer, dans son P.C.A., le risque pandémique lié à la diffusion du virus H1N1.

Ce PCA sera présenté et diffusé à l'ensemble des chefs de centre du département lors d'une réunion qui se tiendra dans le courant du mois d'octobre.

Voici d'ores et déjà les réponses aux principales questions que vous pouvez vous poser.

#### Le Plan de Continuité d'Activité (PCA), qu'est-ce que c'est ?

Le plan de continuité d'activité vise à mettre en place, en cas de pandémie (ou autre crise assimilée), un plan d'actions visant à faire durer le plus possible les systèmes existants et adapter l'organisation et le fonctionnement du SDIS en vue de poursuivre ses missions en situation dégradée en tenant compte d'un fort taux d'absentéisme (estimé à 40 % au plus fort de la crise).

#### Quels sont les objectifs du PCA ?

Les objectifs du PCA sont essentiellement de :

- informer les agents du SDIS sur la situation de la crise et son évolution, ainsi que sur la conduite à tenir,
- réduire le plus possible la contamination au sein des effectifs du SDIS par une protection adaptée du personnel,
- maintenir la continuité du service en arrêtant des mesures organisationnelles devant concourir prioritairement au maintien de l'activité opérationnelle et aux activités fonctionnelles essentielles,
- assurer la permanence du commandement,
- intégrer des missions nouvelles ou supplémentaires liées à la crise ou à la défaillance d'autres acteurs de secours.

#### Qui met en œuvre le PCA ?

Ce plan est mis en œuvre sur décision du **Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours**. Pendant sa mise en œuvre, l'organisation et le fonctionnement du SDIS doivent faire l'objet d'adaptations afin d'assurer la continuité du service et de concentrer l'activité des agents disponibles sur les missions prioritaires préalablement définies par le plan.

#### Quelles sont les activités prioritaires et non prioritaires ?

Le passage du seuil vert (situation courante) au seuil orange, puis rouge, correspond au déclenchement du PCA du SDIS. Ces changements de seuil sont décidés par le directeur du SDIS.

Si, en situation de « seuil orange », les activités en cours peuvent se poursuivre jusqu'à leur terme, en « seuil rouge », seules les missions prioritaires sont maintenues.

	Activités prioritaires	Activités non prioritaires		Relations avec l'extérieur
		maintenues	suspendues	
<b>Seuil Orange</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions opérationnelles prioritaires</li> <li>- Paie, règlement des vacances et facturation</li> <li>- Logistique / entretien des EPI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention</li> <li>- Formations en cours</li> <li>- Information du personnel sur le PCA SDIS 70</li> <li>- Gestion des ressources humaines</li> <li>- Nettoyage des locaux par les entreprises en dehors des heures de présence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des hydrants</li> <li>- Prévision</li> <li>- Entretien des extérieurs</li> <li>- Prévention (1)</li> <li>- Activité physique et sportive groupe</li> <li>- Cérémonies</li> <li>- Réunions associatives (JSP, animations ...)</li> <li>- Restauration collective</li> <li>- Formation ou stage programmé non débutés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les réunions</li> <li>- Favoriser les échanges téléphoniques ou par messagerie</li> <li>- Limiter l'accès du public aux CIS</li> <li>- Accès au CTA-CODIS limité aux personnes autorisées</li> <li>- Limiter les déplacements au strict nécessaire</li> </ul>
<b>Seuil Rouge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien du matériel opérationnel</li> <li>- Maintien des moyens radios et informatiques</li> <li>- Suivi médical du personnel</li> <li>- Communication</li> </ul>	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des hydrants</li> <li>- Prévision</li> <li>- Entretien des extérieurs</li> <li>- Prévention (1)</li> <li>- Formation</li> <li>- Nettoyage des locaux par les entreprises</li> <li>- Gestion des ressources humaines</li> <li>- Activités physiques et sportives en groupe</li> <li>- Représentations</li> <li>- Réunions associatives</li> <li>- Restauration collective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les réunions à celles portant sur l'activité opérationnelle</li> <li>- Limiter l'accès aux CIS aux personnels strictement nécessaires</li> <li>- Accès au CTA-CODIS limité aux personnes autorisées</li> <li>- Limiter les déplacements au strict nécessaire</li> </ul>

### Comment fonctionnera alors l'état-major ?

Au plus fort de la pandémie, le fonctionnement des différents groupements constituant l'état-major doit être recentré sur les missions concourant durablement au maintien de la capacité opérationnelle (logistique, entretien du matériel opérationnel, SSSM, informatique-radio, communication).

L'organisation « classique » du SDIS disparaîtra alors au profit d'une nouvelle organisation. Ainsi, l'ensemble des missions des groupements sera regroupé en cellules.

Une « cellule de coordination du PCA » de huit personnes - composée du DDSIS, du DDASIS, du médecin-chef ou son représentant, du sous-directeur opération, des chefs de groupement territoriaux et fonctionnels ou leurs représentants et du chef du service secrétariat de direction - sera chargée d'assurer durablement le fonctionnement du SDIS en relation avec le CODIS et le Centre Opérationnel Départemental.



### Les missions opérationnelles seront-elles toutes maintenues ?

L'objectif est de respecter aussi longtemps que possible le cadre fixé par le règlement opérationnel et le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.

Néanmoins, il n'est pas à exclure que les CIS puissent connaître des difficultés à mobiliser des personnels en nombre et en qualité suffisants, afin de répondre aux missions de secours qui leur sont dévolues. Dès lors, des modes dégradés pour le fonctionnement des CIS et du CTA-CODIS seront mis en œuvre par décision du DDSIS, après autorisation du préfet.

Les principales mesures ultimes en mode dégradé peuvent porter sur la mise en place de gardes dans les CIS avec un régime de travail adapté et la concentration des missions de secours sur des centres référents.



	Activités prioritaires	Activités non prioritaires		Effectifs par engins
		maintenues	suspendues	
<b>Seuil orange</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre l'incendie</li> <li>- Secours à personne                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- secours routiers</li> <li>- prompts secours</li> </ul> </li> <li>- Sauvetage et mise en sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations non urgentes (destruction d'hyménoptères, inondations de locaux)</li> <li>- Carences SAMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réquisitions (PLG ...)</li> <li>- Soutien sanitaire en opération</li> <li>- Services de sécurité</li> </ul>	Effectif minimum par engin (voir RO)
<b>Seuil Rouge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evénements climatiques</li> <li>- Interventions spécifiques liées à la pandémie grippale ou à la crise en cours</li> <li>- Interventions nécessitant des moyens spécialisés</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Sauf restriction du DDSIS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- carences SAMU</li> <li>- inondations, anomalies météo</li> <li>- autres ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réquisitions (PLG ...)</li> <li>- Soutien sanitaire en opération</li> <li>- Services de sécurité</li> <li>- Toute intervention payante</li> <li>- Opérations non urgentes</li> </ul>	

### Quel sera le rôle du CTA-CODIS ?

Le CTA-CODIS est l'organe essentiel dans la gestion de cette crise. Il devra, d'une part, pouvoir assurer la gestion quotidienne des missions du SDIS et, d'autre part, absorber l'augmentation de la sollicitation opérationnelle durant cette période.

Dès le déclenchement du PCA, le CODIS sera activé en permanence. Le dimensionnement sera décidé par le DDSIS en fonction de l'activité, en mobilisant tout ou partie de la chaîne de commandement.

Afin qu'il puisse fonctionner durablement, des mesures d'isolement du CTA-CODIS seront prises dès le début du PCA.



### 3 - Grippe H1N1 : le Plan de Continuité d'Activité du SDIS 70 est prêt à être activé (suite)

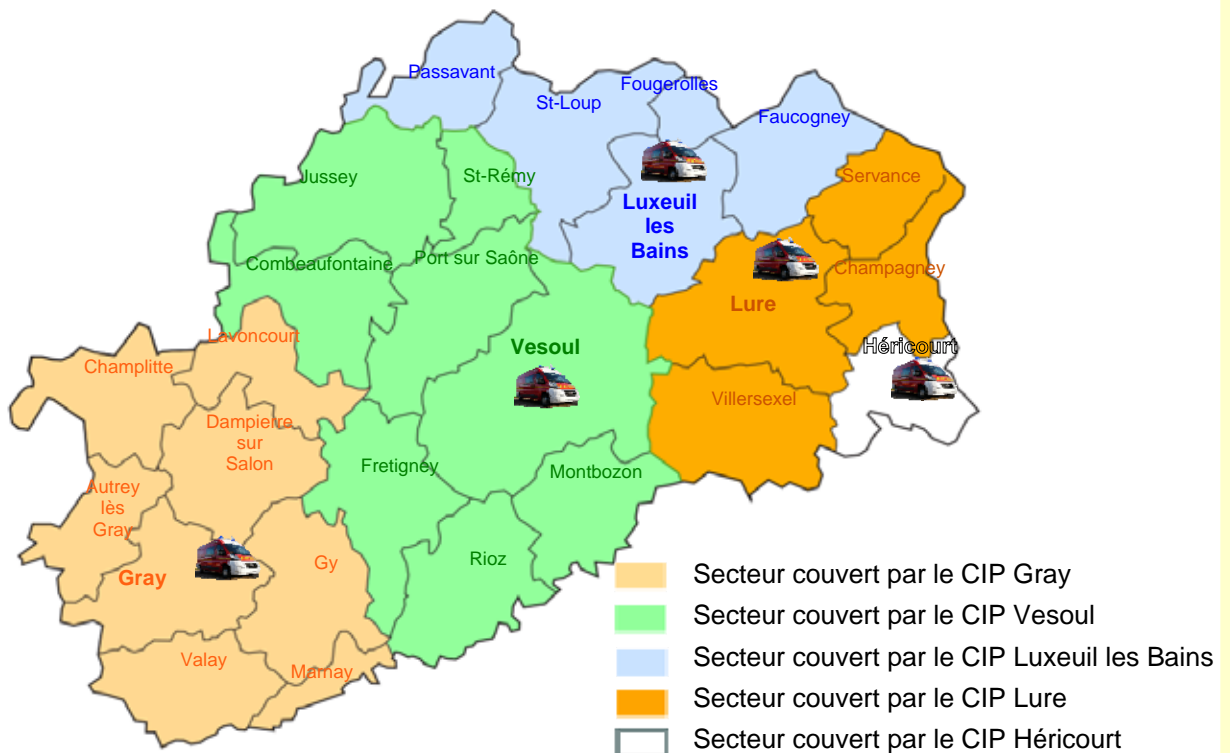
#### Comment seront réalisés les engagements opérationnels ?

Afin de préserver les effectifs et d'assurer la continuité du service, l'engagement des engins se fera avec un effectif à bord minimum (VSAV à 3, FPT à 6, VTU à 2 ...).

Pour les missions concernant le transport de personnes « touchées par la grippe A » et sans notion de prompt secours (après régulation médicale), un VSAV, dit adapté, sera engagé avec un effectif de 2 sapeurs-pompiers.

Ces VSAV seront opérationnels dans les 5 CIP. En cas de besoins supplémentaires liés à la crise, d'autres VSAV seront utilisés.

#### Evacuation des victimes H1N1 après régulation du centre 15



#### Comment fonctionneront les centres ?

Dès la mise en œuvre du plan, l'organisation des CIS devra être adaptée et respecter les règles suivantes :

- limitation des rassemblements de personnels,
- rappel des procédures opérationnelles oralement et par voie d'affichage,
- information journalière sur l'évolution de la situation,
- désinfection du matériel opérationnel,
- nettoyage des locaux,
- accès aux locaux limité,
- limitation des contacts entre les gardes descendante et montante.

Les CPI appliqueront les mêmes règles en les adaptant compte tenu de leur activité.





## Quelles seront les mesures d'hygiène à appliquer impérativement?

Quelle que soit la situation, mais particulièrement en période pandémique, les personnels devront veiller au respect des mesures barrières essentielles à la non- prolifération du virus.

- éviter les regroupements de personnes : pas de réunions, de stages, de séances de sport...
- privilégier les contacts téléphoniques, le courrier électronique, les télécopies et vidéo conférence,
- restreindre les contacts lors des relèves,
- limiter les contacts humains à moins de 2 mètres ; proscrire les gestes de convivialité (poignées de main, bises,...), porter des masques chirurgicaux en cas d'échanges, éviter si possible les ascenseurs, notamment dans le cadre opérationnel,
- utiliser des mouchoirs jetables à mettre dans des poubelles équipées de sacs plastiques que le personnel veillera à remplacer régulièrement,
- se couvrir le nez et la bouche à chaque toux ou éternuement avec un mouchoir jetable éliminé dans la poubelle appropriée,
- se laver régulièrement les mains avec une solution hydro-alcoolique (ou à défaut du savon), éviter de porter les mains (même considérées propres) au visage, à la bouche, aux yeux. Pour le séchage des mains, utiliser des serviettes en papier jetables,
- désinfecter les combinés téléphoniques, claviers informatiques avant et après chaque utilisation ou les recouvrir d'un sac plastique (sac de congélation par exemple),
- arrêter les ventilations et climatisations dans les bâtiments (ventilateurs limités à une vitesse minimale),
- réaménager les installations de restauration collective ou les supprimer,
- l'auto-évacuation doit être de règle : un agent malade ne doit pas se rendre au travail ; il doit rester à domicile pour éviter de contaminer ses collègues et pour y être soigné,
- enregistrer les jours et horaires de présence sur les lieux de travail afin de retracer à posteriori les contagions possibles et de prendre, le cas échéant, des mesures de maintien à domicile des personnes qui ont été exposées.

5 fiches opérationnelles seront prochainement diffusées dans les centres :

- fiche opérationnelle n°08 - Conduite à tenir en cas de grippe A / H1N1,
- fiche opérationnelle n°09 - Désinfection du matériel,
- fiche opérationnelle n°10 - Habillage-déshabillage risque BIO,
- fiche opérationnelle n°11 - Nettoyage des mains,
- fiche opérationnelle n°12 - Règles d'hygiène risque BIO.



## Le SDIS dispose – t'il d'un stock d'EPI ?

Le SDIS dispose d'un stock départemental d'équipements de protection individuels pour l'ensemble des personnels.

Le stock comprend des masques FFP1, des masques FFP2, des lunettes, des gants, des combinaisons.

En dehors d'activation du plan, ce matériel est disponible, en kit, dans chaque VSAV.

Lors de l'activation du plan (dès le seuil orange), le stock départemental est diffusé dans chaque CIS en fonction des besoins. Les VSAV sont ainsi réarmés quotidiennement dans leur centre d'affectation.

Il est important de préciser que le renouvellement des masques utilisés en phase de pandémie est assuré par le service des urgences qui accueille la victime. Il concerne le masque de la victime et ceux des intervenants.

## La vaccination du personnel est-elle prévue ?

Les personnels identifiés comme prioritaires pour la vaccination (SPP des CIP et de l'état-major, SPP et SPV affectés au CTA-CODIS, SPV affectés dans les CIS du corps départemental et les CPI dotés d'un VSAV et les PATS du SDIS) doivent pouvoir bénéficier d'une vaccination afin de remplir les différentes missions d'urgence. Toutefois, elle ne revêt pas de caractère obligatoire.

La vaccination sera assurée par les personnels du SSSM.



## 4 - Y a KIBROS qui brûle...

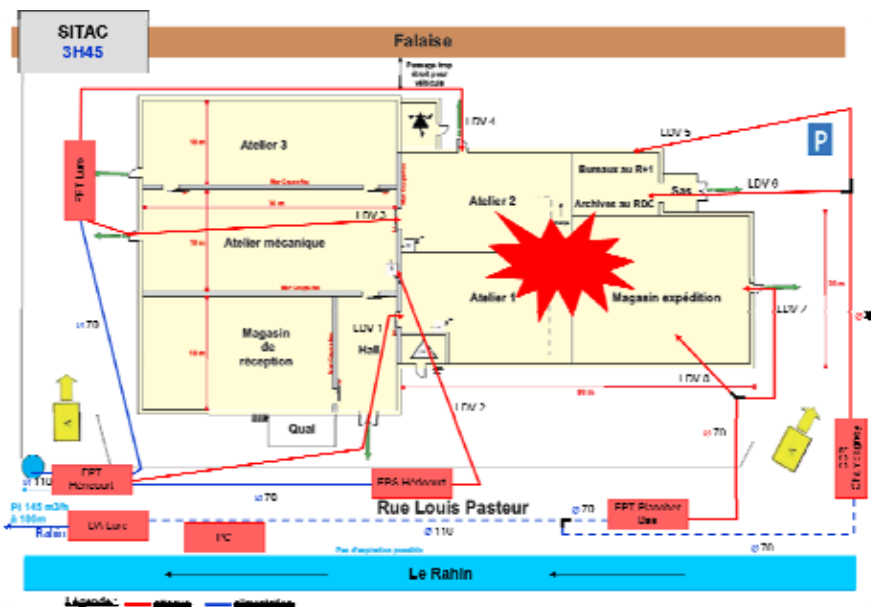
Mercredi 19 août, à 2 heures 39, une dizaine d'appels affluent au CODIS pour feu d'usine sur la commune de Plancher Bas, aux établissements KIBROS. Cet établissement est connu et fait l'objet d'un plan « ETAbblissement REpertorié ».

Le bâtiment à structure métallique a une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup>. Le premier échelon du plan ETARE est engagé : 4 FPT (CIP Lure, CIP Héricourt, CI Champagny, CPI Plancher Bas), les 2 échelles d'Héricourt et de Vesoul, un dévidoir automobile de Lure et le PC de colonne.

A l'arrivée des secours, la partie expédition (1 000 m<sup>2</sup>) de l'usine, qui fabrique des brosses industrielles, est totalement embrasée. La toiture a percé. Des flammes de plusieurs mètres de haut et un panache de fumée sont visibles à plusieurs centaines de mètres.

L'idée de manœuvre est de préserver la partie du bâtiment non touchée par l'incendie en s'appuyant sur le mur coupe-feu qui le sépare en deux tout en protégeant un transformateur électrique de 20 000 volts et la chaufferie au fuel.

En raison de la violence de l'incendie et du risque d'effondrement de la structure métallique, ce sont au final 1 600 m<sup>2</sup> qui partiront en fumée. Au total, plus de 40 sapeurs-pompiers auront mis en œuvre 8 LDV pendant près de 4 heures pour préserver 2 600 m<sup>2</sup> de locaux industriels.

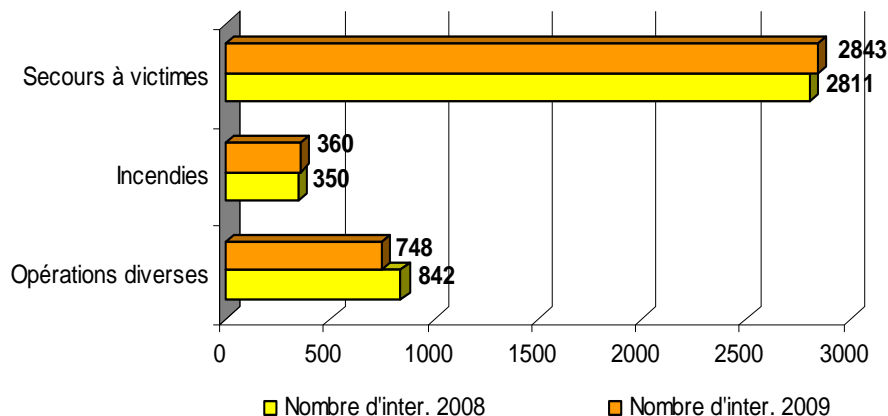


Eléments favorables	Eléments défavorables
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Existence d'un plan ETARE,</li> <li>⊙ Pas de pollution du Rahin,</li> <li>⊙ Préservation de la moitié de l'usine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Absence du responsable de l'entreprise,</li> <li>⊙ Important potentiel calorifique des matières premières utilisées par l'entreprise.</li> </ul>

## 5 - Statistiques opérationnelles 2e trimestre 2009



Intervention des plongeurs  
01/09/09  
Port sur Saône



## 6 - L'usine BECK en feu

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> juillet, un incendie se déclare dans une usine de boulonnerie et de visserie, l'entreprise BECK TECHNOLOGIES à Aillevillers (Haute-Saône). Un quart du bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup> est totalement embrasé.

Six véhicules et une cinquantaine de pompiers venus des centres d'Aillevillers, Fougerolles, Saint-Loup sur Semouse, Passavant la Rochère, Luxeuil les Bains et Vesoul sont mobilisés pour maîtriser les flammes. Ces derniers établissent 9 lances à débit variable, dont une sur échelle. Ils procèdent parallèlement à la pose d'un barrage flottant dans le canal de dérivation de la rivière Semouse, toute proche, pour prévenir le fort risque de pollution engendré par un bain d'huile en feu, tout en surveillant les proximités de cuves d'azote, méthanol et GPL localisées sur le site.



## 7 - Fresse : un cheval joue au chat et à la souris

Le 23 juillet, au petit matin, les propriétaires de 2 chevaux sont surpris de n'en trouver qu'un dans la pâture qui borde leur habitation sur la commune de Fresse. Toute la journée, ils arpentent les bois voisins sans succès. C'est en fin de soirée, en traversant à pied la pâture, qu'ils découvrent, médusés, un trou de moins d'un mètre de diamètre en plein milieu du champ. Passé l'étonnement, s'installe la colère. « Mais qui s'est permis de venir faire un trou dans mon champ ? » se demande le propriétaire. Il s'approche du trou et découvre alors, stupéfait, sa jument au fond d'une cavité en forme de cloche. L'animal indemne tourne comme un lion en cage, trois mètres plus bas dans un espace à peine plus large. Appelés sur place, les pompiers de Fresse et de Servance ont utilisé une mini pelle pour creuser une tranchée de 6 mètres de long, permettant de faire sortir le cheval facilement. 45 minutes plus tard - tout est bien qui finit bien - la jument qui s'était pris pour une souris retrouvait le plancher des vaches !



## 8- Il y a de la rage dans l'air !

Si la France a été déclarée, en mai 2001, « indemne de rage », cette maladie n'a pas totalement disparu et des cas « d'importation » sont régulièrement recensés. Les sapeurs-pompiers doivent donc rester particulièrement vigilants lors des interventions impliquant des animaux pour se protéger de cette maladie mortelle qui provoque encore près de 50 000 décès dans le monde chaque année.

### Une maladie transmise par le biais des mammifères.

Renard, loup, blaireau, chevreuil, chien, chat, vache, cheval, mouton, chèvre, porc..., les mammifères sont le réservoir de la rage et peuvent accidentellement la transmettre à l'homme. Cependant, les animaux importés clandestinement peuvent éventuellement être touchés, tout comme les chauves-souris qui sont également un vecteur de cette maladie en France. Des animaux qu'il vaut mieux éviter de capturer et avec lesquels il n'est pas recommandé de « jouer ». Et les cas ne sont finalement pas si rares puisqu'en août dernier, un centre du département a été confronté à un cas de rage chez une chauve-souris. Deux sapeurs-pompiers subissent actuellement une vaccination antirabique.

Le virus de la rage, de la famille des « rhabdoviridae », est transmis le plus souvent par la salive, par une morsure, une griffure ou encore le léchage. Mais on retrouve le virus dans toutes les sécrétions de l'animal infecté. S'il se transmet par le biais d'une éfraction cutanée ou oculaire, le virus ne traverse pas la peau saine. Cependant, le cas de deux spéléologues a été rapporté ; ces derniers auraient contracté la rage après exposition à des aérosols provenant de chauves-souris enragées dans une caverne.

### Pour les personnes infectées, une véritable course contre la montre s'engage.

En effet, le virus a une période d'incubation très courte. Cette dernière, qui demeure plus longue chez l'homme (2 à 8 semaines) que chez l'animal (le chien meurt 4 à 9 jours après les premiers symptômes), laisse peu de temps à une prise en charge médicale. De plus, le virus, qui a la particularité de se propager le long des nerfs pour atteindre le système nerveux central et non d'utiliser la voie sanguine ou lymphatique comme la plupart des autres virus, est très difficile à détecter. Le seul traitement efficace – qui consiste en l'injection d'un vaccin antirabique – doit impérativement être entrepris pendant cette phase d'incubation, faute de quoi l'évolution se fait inexorablement vers la mort. Jusqu'alors, seule une jeune américaine a inexplicablement survécu à la rage. Il est important d'ajouter que la vaccination préventive existe pour les vétérinaires ou toute autre profession exposée, mais elle ne dispense pas d'une vaccination curative qu'elle rend plus efficace. Cette vaccination n'a pas un caractère obligatoire chez les sapeurs-pompiers.

## CONDUITE A TENIR

*en présence d'un cas de rage suspecté ou avéré...*

1. Ne pas s'approcher de l'animal, porter des gants, un masque et des lunettes.
2. Mettre l'animal en observation pendant 15 jours. Tout chien mordeur est suspect de rage.
3. Signaler le cas à l'autorité locale, administrative ou non.
4. L'animal doit être obligatoirement examiné par un vétérinaire, le plus tôt possible, puis le 7<sup>e</sup> jour et le 15<sup>e</sup> jour après la morsure. Le vétérinaire délivre les certificats obligatoires. Avant les premiers symptômes, la virulence de la salive ne dépasse pas 14 jours chez le chien.
5. Les visites s'effectuent aux frais du propriétaire selon l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mai 1976. En cas de refus, une plainte doit être déposée.
6. En cas de décès de l'animal, contacter la Direction des Services Vétérinaires. La déclaration est obligatoire.

*en cas de morsure*

1. Laver immédiatement et abondamment la plaie avec de l'eau et du savon, puis la désinfecter avec un antiseptique, de préférence non coloré. L'eau de javel est efficace.
2. Ne pas réaliser prématurément de pansement occlusif ou de suture : le virus ne vit que peu de temps à l'air, pas au-delà d'une heure. Il est détruit par l'air, le soleil et la chaleur.
3. Bien que les risques soient nuls sur une peau saine, le protocole d'hygiène des mains doit être appliqué.
4. Toute manipulation d'un animal enragé, mort depuis plusieurs heures, ne présente pas de danger, ce qui n'exclut ni le port de gants, ni les mesures d'hygiène.
5. Débuter la vaccination antirabique au Centre Antirabique le plus proche, le plus tôt possible.
6. Procéder à une déclaration au CODIS et au SSSM le jour même de l'intervention.

### Les symptômes de la maladie

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• L'animal :<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ cherche à mordre et ne lâche pas prise,</li><li>⇒ présente des troubles du comportement,</li><li>⇒ ne peut plus ouvrir la gueule,</li><li>⇒ ne peut plus boire (hydrophobie).</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• L'homme présente :<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ anxiété,</li><li>⇒ confusion,</li><li>⇒ agitation avec troubles du comportement,</li><li>⇒ hallucinations,</li><li>⇒ insomnies,</li><li>⇒ délirium.</li></ul></li><li>• Il émet une grande quantité de salives et de larmes.</li><li>• En fin d'évolution apparaît une hydrophobie.</li></ul> |
|---|---|





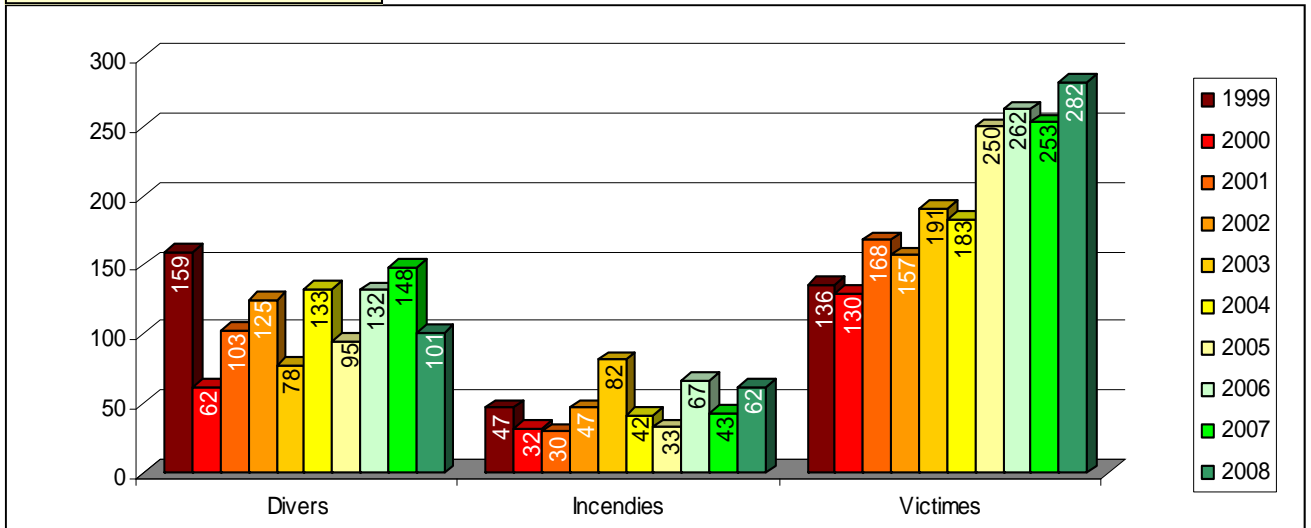
## 9 - Pleins feux sur le CI de Rioz

Située au sud du département, la commune de Rioz compte 1 742 habitants et s'étend sur 17,2 km<sup>2</sup>. Elle est rattachée au centre d'intervention principal de Vesoul. Le secteur de 1er appel compte une population de 9 008 habitants, couvre une superficie de 223,04 km<sup>2</sup> et regroupe 27 communes.

On ne répertorie sur le secteur que des risques agricoles et des risques routiers liés au fort trafic de la N 57. Un ETARE pour le service Unité de Vie de l'ADMR est également en cours de validation.

Interventions 2008	En nombre	En pourcentage
Secours à victimes	282	64 %
Incendies	62	14 %
Interventions diverses	101	22 %
<b>TOTAL</b>	<b>445</b>	<b>100</b>

### Évolution des interventions



Lieutenant Lyonel NEURDIN  
Chef de centre

### Engins au 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

- \* 1 BLS
- \* 1 CCF
- \* 1 FPT
- \* 1 MPR
- \* 1 VLR
- \* 1 VPI
- \* 1 VPS URBAIN
- \* 1 VSAV

### Effectifs au 1er septembre 2009 :

#### 37 sapeurs-pompiers volontaires :

- \* 1 officier
- \* 4 sous-officiers
- \* 12 caporaux
- \* 19 sapeurs
- \* 1 infirmier



Le président du Conseil général a rencontré, le 18 juin dernier, dans le cadre des visites d'espaces de projets, les sapeurs-pompiers du centre de Rioz.



Le personnel

La caserne



## 10 - Contingent incendie : le profil de chaque collectivité a été actualisé

L'évolution de la contribution des communes au financement du service départemental d'incendie et de secours était à l'ordre du jour de 5 réunions animées, début septembre, par le président du conseil d'administration et le directeur du SDIS.

Ces réunions ont permis aux maires et présidents d'EPCI titulaires de la compétence incendie de mieux appréhender le principe de calcul des contingents incendie. Celui-ci prend en compte quelques sept critères comme l'évolution du potentiel fiscal, de la population et de l'indice des prix à la consommation ou l'amélioration de la couverture opérationnelle et les minorations liées aux transferts de bâtiments réalisés depuis la départementalisation.

Chaque commune sera prochainement destinataire d'une fiche faisant état de l'évolution de ces critères et dressant une projection jusqu'en 2016 de son contingent incendie. Notons que la

contribution des communes et EPCI, qui aurait dû être supprimée en 2010, a finalement été maintenue par une loi du 30 décembre 2008. Cette contribution constitue environ 20 % des recettes du SDIS.



## 11 - Passation de commandement au pays de la cerise

**Avec la cérémonie de passation de commandement du 11 septembre dernier, c'est une page de l'histoire du centre d'intervention de Fougerolles qui se tourne. En effet, après 37 ans de service, le capitaine Jean-Claude Bagard raccroche la veste de feu.**

Incorporé au corps des sapeurs-pompiers de Fougerolles à l'âge de 21 ans, Jean-Claude a commencé à exercer l'activité de sapeur-pompier volontaire à une époque où le centre était communal et où les équipements étaient loin d'être aussi performants qu'aujourd'hui. Mais, comme ses collègues, Jean-Claude était très motivé et plein d'enthousiasme. Les interventions concernaient la plupart du temps les feux d'exploitation agricole, mais Fougerolles avait également une triste réputation liée au nombreux accidents de poids lourds.

En 1988, il accède au rang d'officier avec le grade de lieutenant et, en 1993, succède à Germain Lemercier en tant que chef de centre. Avec la départementalisation, les moyens sont modernisés, la gestion administrative et technique modifiée. Cependant, face à ces bouleversements, ce chef de centre consciencieux et dynamique a toujours su se remettre en cause et s'adapter à cette nouvelle organisation. Sous son impulsion, le centre a progressé et les pompiers du centre, bien formés, exercent avec compétence et efficacité leurs missions, pétris des valeurs inculquées par leur chef.

Aujourd'hui, le centre de Fougerolles est le centre d'appui de Luxeuil. Il assume les renforts et, à ce titre, participe à toutes les interventions importantes. En 2007, suite à un orage violent, Fougerolles a connu des inondations sans précédent. Les pompiers fougerollais étaient là encore en première ligne, participant sans relâche durant toute une nuit à la remise en état des habitations et au dégagement des chaussées.

Le lieutenant-colonel Fabrice Tailhardat a tenu à le rappeler lors de cette cérémonie : « Durant sa longue carrière, Jean-Claude a été un véritable acteur du service public de secours. Chacun s'accorde à reconnaître sa fidélité et sa générosité. Les sapeurs-pompiers sont plus qu'une passion, mais toute une partie de sa vie consacrée à la sécurité de la population de Fougerolles. »

Son engagement aura été total, tant sur le plan opérationnel qu'associatif : en témoignent son mandat d'administrateur de l'UDSP 70 et ses nombreuses initiatives prises notamment dans le cadre de l'organisation du congrès de 2003, du cross départemental de 2008 et du traditionnel tournoi de foot à la mémoire de Jean-Claude Ougier.

C'est aujourd'hui au lieutenant François Baudin, épaulé par l'adjudant-chef Gérard Simon, qu'il revient d'entretenir cet esprit d'équipe et cette solidarité entre les générations qui font, en plus de la compétence de ses personnels, la richesse du centre de Fougerolles.



## 12 - Septembre : rentrée des classes et rentrée des JSP

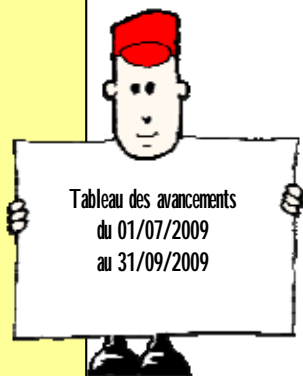
Des inscriptions qui tardent à arriver, on a craint un moment cette année pour la pérennité des sections JSP.

Cependant, grâce à une campagne de recrutement efficace, à l'heure de la rentrée, les JSP de première année sont presque aussi nombreux que les années précédentes. Il a fallu, cependant, pour pallier les déséquilibres de demandes entre les secteurs, procéder à quelques aménagements et, plus particulièrement, fermer la section de Luxeuil dont les candidats rejoindront celle de Lure.

Les 52 recrues (14 filles et 38 garçons) vont pouvoir commencer leur formation avec – réforme oblige – de nouveaux programmes et de nouveaux volumes horaires.



## 13 - Mouvments de personnel et avancements de grade



### Recrutements

**1<sup>er</sup> septembre 2009**

**Isabelle Rognon,**  
Contrat de 3 ans, chargée d'études programme ANTARES, groupement technique

**1<sup>er</sup> septembre 2009**

Par voie de mutation :

**Caporal Victorien Guignard,**  
CIP Lure

**1<sup>er</sup> juillet 2009**

Par voie de détachement :

**Sapeur Michel Mauvais,**  
CODIS

Suite à une réussite au concours :

**Sapeur Cédric Peigney,**  
CIP Héricourt, puis CODIS au  
1<sup>er</sup> septembre 2009

**Sapeur Arnaud Tailhardat,**  
CIP Gray

### Départs en retraite SPV

**1<sup>er</sup> septembre 2009**

**Jean-Louis Tisserand,**  
adjudant SPV à l'état-major,

**12 septembre 2009**

**Capitaine Jean-Claude Bagard,**  
CI Fougerolles

### Avancement de grade

**1<sup>er</sup> septembre 2009**

**Sapeur Marc Dubreuil** au grade de CPL  
(CIP Héricourt)

### Mobilités internes

**1<sup>er</sup> septembre 2009**

**Sergent-chef Loïc Vinot,**  
du CIP Lure au CIP Héricourt

**1<sup>er</sup> juillet 2009**

**Sapeur Jérémie Noël,**  
du CODIS au CIP Vesoul

## 14 - Jojo nous a quittés

**Georges Lasnier vient de tirer sa dernière révérence. Avec son décès, c'est une figure emblématique du centre de Vesoul, où il avait cessé ses activités de sapeur-pompier volontaire en 1981, qui disparaît.**

Membre actif de la résistance, conseiller municipal pendant 24 ans, passionné de sport et particulièrement de gymnastique, artisan du jumelage avec Gerlingen, Georges Lasnier aura également consacré, pendant 40 ans, une partie de sa vie aux sapeurs-pompiers. Vivant son engagement avec une vraie passion, son sens du devoir le poussera à accomplir plusieurs actes de bravoure et, notamment, des sauvetages de personnes qui lui vaudront la reconnaissance de

l'Etat avec l'attribution de la médaille de courage et dévouement. Mais Georges était également un grand sportif : rappelons son titre de champion de France du parcours sapeur-pompier décroché à Cannes en 1951. En 1981, à l'heure de raccrocher sa veste, Jojo était devenu un retraité actif participant à toutes les manifestations, les congrès, les épreuves sportives, les réunions de l'amicale du centre, les rassemblements des anciens et les Sainte-Barbe où il se prêtait à raconter l'histoire du monstre des mers. Nul doute que sa joie de vivre et son regard pétillant manqueront à tous.



**15 - La 101<sup>e</sup> édition du congrès sous le soleil graylois**

**De Vesoul à Gray, il n'y aura eu que quelques mois, vite passés, pour nos collègues graylois, pour organiser le 101<sup>e</sup> congrès des sapeurs-pompiers haut-saônois.**

En quelques semaines, le personnel du centre de Gray a préparé l'évènement avec énergie et enthousiasme. Dès 7 heures du matin, dimanche 14 juin, congressistes, élus et grand public, se sont retrouvés sur la place des Tilleuls au milieu des derniers camions rouges acquis par le SDIS. Chacun a pu particulièrement admirer les nouveaux CCR, VSAV et FPTSR.

Après la levée des couleurs, la revue des troupes et l'hommage aux morts rendu à l'occasion de la journée nationale des sapeurs-pompiers qui a été célébrée le même jour, 39 jeunes sapeurs-pompiers ont reçu leur attestation de formation au brevet national des mains de Monsieur Pierre-André Durand, préfet de la Haute-Saône, Monsieur Patrice Debray, député de la 1<sup>er</sup> circonscription de Haute-Saône, Monsieur Yves Krattinger, président du Conseil général de la Haute-Saône, Monsieur Michel Alliot, maire de Gray, et Monsieur Michel Federspiel, président du conseil d'administration du SDIS. 4 vice-champions de France et 11 sportifs s'étant illustrés lors du challenge départemental ont également reçu un trophée. Enfin, tandis que le lieutenant-colonel Jean-Claude Couroux recevait la médaille de la reconnaissance fédérale des sapeurs-pompiers, le chef de la fanfare de Villersexel, le capitaine Jean-Claude Martinez, était décoré de la médaille du mérite de l'Union Régionale Bourgogne / Franche-Comté des mains du lieutenant-colonel Fabrice Tailhardat.

Après les cérémonies officielles et le défilé, la convivialité qui fait l'esprit de chaque congrès départemental n'a naturellement pas été laissée pour compte. Jusqu'en fin d'après-midi, les sens des quelques 700 convives, réunis au CIP de Gray, sont restés en éveil, leur papilles, leur yeux et leurs oreilles comblés par le repas, le spectacle de magie, la démonstration de danse country et les airs de la fanfare de Villersexel.



## 16 - Championnat de France de hand sapeur-pompier, les Hauts-Saônois bronzés !

**Une seule défaite en demi-finale. La sélection de Haute-Saône de hand des sapeurs-pompiers a fait vibrer le gymnase Jean-Jaurès...**

Magiques, ces quarts de finale ! Egalité à la fin du temps réglementaire, idem au terme des prolongations et but en or, œuvre de Vincent Gilles, dans une ambiance de feu qui renvoyaient la Gironde aux matches de classement et ouvraient les portes de la demi-finale pour les pompiers haut-saônois soutenus par des supporters enchantés. Le ton venait de monter d'un cran dans les rangs de la sélection départementale dont le parcours jusque là fut quasiment irréprochable sur le plan des résultats (victoires contre les Bouches du Rhône, l'Eure-et-Loire puis la Moselle après un nul contre le Loiret) en phases éliminatoires. Restait alors à peaufiner quelques automatismes dans le jeu et, après les Girondins, c'était au tour du Nord de se dresser sur la route des soldats du feu du 70. Contre le champion sortant, une absence de réussite dans les duels face au gardien allait leur barrer l'accès au titre (5-8). Dommage, il y avait la place pour passer. Restait dès lors la petite finale de cette compétition, soutenue par Sandrine Delerce pour consoler la sélection haut-saônoise que le lieutenant-colonel Fabrice Tailhardat couvrait des yeux depuis le matin aux côtés de Michel Federspiel, Président du SDIS. Avec eux, Marie-Line Martin, maire-adjointe de Vesoul chargée des sports et le lieutenant-colonel Couroux avaient passé en revue les délégations lors de la cérémonie d'ouverture et la levée des couleurs au rythme de la fanfare des sapeurs-pompiers de Villersexel. Un moment intense qui donna le ton d'une journée orchestrée sans aucune fausse note par le major Guignard, appuyé du commandant Bel et du capitaine Verguet, coordonnateurs d'une équipe logistique dont les compétences et l'efficacité furent soulignées par l'ensemble des délégations.

### Le bronze leur va si bien !

Le podium était en vue à la condition de se défaire de la Loire que les résultats antérieurs créditaient d'une réelle valeur (match nul contre la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et victoire contre la Gironde, entre autres). Beaucoup trop motivés pour laisser passer cette occasion de briller sur leurs terres, les Haut-Saônois prirent d'entrée de jeu le match à leur compte et s'imposaient d'un but (6-5).

La médaille de bronze autour du cou, ils pouvaient laisser libre cours à leur joie lors de la cérémonie protocolaire au cours de laquelle le sourire des élus présents en disait long sur leur satisfaction de voir des visages connus figurer en si bonne place.

Mis à l'honneur également, les membres de la commission régionale d'arbitrage de handball qui organisent pour la circonstance, leur stage annuel de recyclage.

Le mot de la fin restera à Sandrine Delerce, la handballeuse au palmarès épais comme un bottin : « Cette compétition a mis en évidence les qualités sportives et les valeurs des sapeurs-pompiers. Je peux être fière d'en être la marraine ».

**Patrick Pereira**  
Entraîneur de l'équipe haut-saônoise



Arrivée des délégations au CIP Vesoul



Revue des 18 délégations par les autorités



L'équipe de la Haute-Saône contre l'équipe de la Gironde



Sandrine Delerce

### Le classement

1	Nord
2	Alpes-Maritimes
3	Haute-Saône
4	Loire
5	Meurthe-et-Moselle
6	Seine-et-Marne
7	Gironde
8	Loiret
9	BSPP
10	Eure
11	Gard
12	Moselle
13	Val d'Oise
14	Drôme
15	Seine-Maritime
16	Eure-et-Loire
17	Bouches-du-Rhône
18	Allier

# LES BRÈVES DU CHAMPIONNAT..



«Une exposition photo particulièrement fournie attendait les spectateurs à l'entrée du gymnase Jean-Jaurès. Les thématiques variées allaient de clichés d'interventions au feu ou sur accidents en passant par le congrès du centenaire de l'Union départementale, sans oublier les scènes sportives où les pompiers de Haute-Saône s'illustrent régulièrement au plan régional et national. Une exposition que découvre France 3 venue couvrir l'évènement.»



«Les arbitres se sont vraiment fait plaisir en concentrant leur attention sur le jeu sans avoir à gérer les contestations et les attitudes anti-sportives ». Pierre Vuitton, l'un des suiveurs de la commission régionale d'arbitrage, s'est félicité du comportement des joueurs qui ont bénéficié d'un arbitrage de qualité.

Ils étaient plusieurs officiels de la Ligue de Franche-Comté à avoir effectué le déplacement, Nathalie Christiny et Jean Populus, entre autres. Francis Golbin, sapeur-pompier à Saint-Loup était, lui, chargé de la coordination. Plusieurs représentants des clubs du département s'étaient déplacés pour assister aux rencontres et peut-être juger de l'état de forme de joueurs qui portent habituellement leurs couleurs et qui avaient été retenus en sélection de Haute-Saône. Scey sur Saône, Noidans, Vesoul ou encore Jussey avaient leurs officiels dans les tribunes.»



«Marie-Line Martin, adjointe au maire de Vesoul chargée des sports, entourée de Marie-Dominique Aubry et Guy Parmentelot, ses collègues du conseil municipal de Vesoul, était en pays de connaissance. L'élue vésulienne, comme elle l'avait rappelé lors de la cérémonie de présentation en août, a un long passé avec le hand en qualité de technicienne, et l'on se souvient du titre de champion de France auquel elle avait conduit les moins de 18 ans filles du CS Vesoul il y a deux ans. Autant écrire que rien ne lui a échappé du niveau de jeu pratiqué par les soldats du feu. Elle n'a d'ailleurs pas tari d'éloges sur l'excellente équipe du Nord, vainqueur du championnat, à qui elle a remis la coupe de la ville. Une équipe qui avait déjà remporté, l'année dernière, le tournoi national.»



«C'est le département de l'Allier qui a reçu le trophée du fair-play des mains du président Michel Federspiel qui peut, lui aussi, s'enorgueillir d'un passé de handballeur. On comprend, dès lors, pourquoi le président du SDIS et conseiller général n'a pas ménagé ses encouragements lors des différentes rencontres où la sélection de Haute-Saône s'est mise en évidence. Cette équipe n'a reçu aucune sanction.»



«En 2010, c'est le Val d'Oise qui accueillera les championnats de France. La transmission du ballon d'honneur sur lequel figurent les noms des départements désignés a été assurée par le major Guignard à son homologue du futur site organisateur.»



«L'équipe de Haute-Saône laisse éclater sa joie : une place sur le podium, l'objectif était atteint. Une victoire qu'on doit aussi à l'entraîneur Patrick Peireira (à gauche de la photo). L'équipe de Haute-Saône a fait des heureux chez ses supporters. Plusieurs d'entre eux avaient prévenu qu'ils n'hésiteraient pas à fêter une éventuelle place sur le podium : promesse de la confection d'une pièce montée pour l'équipe, spécialité du major Trancheveux, chef du centre de Jussey et père de deux joueurs, champagne pour le président de l'amicale du centre de Vesoul, l'adjudant-chef Thévenot, entre autres... Il ne leur reste plus qu'à s'exécuter !»



«Une grande partie des effectifs du centre de secours de Vesoul avait été mobilisée pour assurer l'intendance et la logistique de ces championnats de France qui ont reçu un satisfecit unanime de la part des délégations présentes. Nombre d'entre elles ont prolongé leur séjour en Haute-Saône sur la journée de dimanche. Le vin d'honneur offert par le SDIS a, lui, été (très) longuement apprécié par certaines autres qui n'ont pas manqué de saluer le sens de l'hospitalité haut-saônois...

La solidarité et la cohésion ne sont pas un vain mot chez les sapeurs-pompiers. Non retenus au final dans l'équipe de Haute-Saône, plusieurs joueurs ont tenu à être présents le jour des championnats de France pour épauler l'organisation : Jordan Perrot, Serge Cardoso, Maxime Gatignon et Jody Parisot, pour ne citer qu'eux.»





L'équipe du Nord, grande gagnante de ce tournoi.

L'équipe des Alpes-Maritimes battue en finale 12/8 par l'équipe du Nord.



L'équipe haute-saônoise laisse éclater sa joie d'être aussi sur le podium.

## 17- Sport

**Bike and Run** du 6 juin 2009

### Résultats de la course Découverte de 5 Km

Equipes	
Nom / Prénom	Cl't
Sartelet Julien / Grisouard Antoine	1
Hyacinthe Aurélien / Awignano Pierrick	2
Cholley Patrick / Demesy Alexandre	3
Loercher Julien / Charles David	4
Petitjean Sandrine / André Gilles	5

### Résultats de la course Elite de 12,5 Km

Equipes	
Nom / Prénom	Cl't
Andreux Pascal / Krebs Didier	1
Tisserand Guillaume / Olivier Julien	2
Aubry Julien / Lecomte Hervé	3
Pereira Gaylor / Paris Bertrand	4
Cretin Johann / Ménétrier Sébastien	5



### A VOS STARTING-BLOCK...



14/11/2009 : championnat de natation  
Jules Clerc, piscine de Luxeuil-les-  
Bains (70)